

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 MARS 2025

02- Objet : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL ALBRET COMMUNAUTE 700

N° Ordre : DE-006-2025

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CFU 2024

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation régulière du Président du 19 mars 2025, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : -

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Sébastien CRUSSIÈRES, Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM Serge ARNAUNÉ, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (10) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Calignac : Mme Stéphanie DAVID à M. Serge LARROCHE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN à M. Didier SOUBIRON

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques LAMBERT

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ, M. Hugues DAVID à M. Patrick GOLFIER, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Lionel LABARTHE

Membres absents excusés (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membres absents non excusés (3) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Votants : 46 (retrait Président + son pouvoir)

Absents : 14

- Dont « pour » : 46

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 10

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°DE-052-2021 du 19 mai 2021 sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 12 mars 2025.

Albret Communauté, par délibération n°DE-052-2021 du 19 mai 2021, a expérimenté l'adoption du Compte Financier Unique (CFU), pour les comptes des exercices 2022 et 2023 afférents au budget principal et aux trois budgets annexes (Zones d'Activité, Atelier Relais Sabathe et Photovoltaïque).

Cette expérimentation étant terminée, le CFU se substitue de façon définitive, à partir de l'exercice 2024, au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable.

Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif. Ainsi, selon les termes de l'article L.2121.14 du CGCT, « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. » Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Nicolas Choissnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Monsieur le Président de séance présente le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal 700 qui produit les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	19 085 787,65	21 066 120,56	1 980 332,91
	Section d'investissement	7 493 852,80	6 902 904,86	-590 947,94
Résultats reportés N-1	Report en section de fonctionnement (002)	(si déficit)	2 512 393,98 (si excédent)	2 512 393,98
	Report en section d'investissement (001)	951 048,48 (si déficit)	(si excédent)	-951 048,48
Résultat de clôture	Section de fonctionnement	19 085 787,65	23 578 514,54	4 492 726,89
	Section d'investissement	8 444 901,28	6 902 904,86	-1 541 996,42
	TOTAL	27 530 688,93	30 481 419,40	2 950 730,47
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	910 482,91	1 842 928,85	932 445,94
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	19 085 787,65	23 578 514,54	4 492 726,89
	Section d'investissement	9 355 384,19	8 745 833,71	-609 550,48
	TOTAL CUMULE	28 441 171,84	32 324 348,25	3 883 176,41

Le Président, après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Choisnel
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal 700.

► **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 03 AVR. 2025